

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 17 mars 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

NOR : JUSF2307907A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Monsieur Daniel NICOLAS
Madame Aurélie MILCENT
Monsieur Mario DA COSTA |
| <input type="checkbox"/> Suppléantes : | Madame Fabienne TERRA
Madame Mélanie LETTER
Madame Céline ROY |

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : Monsieur Ivan BATTUT
- Suppléante : Madame Nathalie VOLOZAND

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires :
Madame Séverine JOLY
Monsieur Thomas DROUOT
Madame Hélène MAGNARD
Monsieur Loris FONTANA
- Suppléants :
Madame Delphine DUCOIN
Monsieur Jean-Marc FUEYO
Madame Chloé ROUDAUT
Madame Carine DUFAUD GOMA

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire : Madame Samira GUERROUJ
- Suppléante : Madame Naima TOUNSI

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

- Titulaire : Monsieur Choukri JARI
- Suppléant : Monsieur Laurent BINAUD

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 mars 2023.

**La directrice interrégionale
de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,
Christine LESTRADE**

